

Thème : Actualité de l'assurance de la construction

Date : Vendredi 14 novembre 2025 de 14h à 17h

Lieu : Laval

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Revenir sur l'actualité des 2 à 3 dernières années en matière de droit de l'assurance construction, essentiellement jurisprudentielle, mais également législative et réglementaire.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Seront abordées les évolutions notables des dernières années en matière :

- D'assurance DO
- D'assurance RCD
- De droit commun des assurances pour les règles directement transposables à l'assurance construction (action directe, prescription, exclusions...)

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive. Un support de séance sera remis, contenant l'ensemble des décisions et textes examinés en séance.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Yohan VIAUD, Avocat au barreau de Nantes, spécialiste en droit immobilier.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.